

# SÉNAT

---

MARS 1988

---

Service des Commissions

---

BULLETIN  
DES COMMISSIONS

---

## SOMMAIRE

---

	Pages
	-
Délégation du Sénat pour les communautés européennes.....	1109

## DELEGATION DU SENAT POUR LES COMMUNAUTES EUROPEENNES

**Mercredi 9 mars 1988 - Présidence de M. Jacques Genton, président.** - La délégation a entendu, au cours d'une réunion commune avec la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, **M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.**

Ayant relevé la grande satisfaction qu'avait apportée l'accord conclu à Bruxelles le 13 février 1988 par le Conseil européen après l'échec de Copenhague au mois de décembre 1987, le ministre délégué a exposé successivement le contenu et la portée de ce qu'il faut considérer comme une victoire de l'Europe.

L'accord obtenu à Bruxelles le mois dernier grâce notamment à l'action de la présidence allemande et du Chancelier Kohl est conclu pour cinq ans et intéresse les trois grands domaines suivants : l'agriculture, la cohésion et les nouvelles ressources propres, auxquelles est liée la question de la compensation britannique. De longues négociations, qui sont déjà engagées, seront nécessaires pour traduire dans les textes les conclusions du Conseil européen. Sur le projet de budget pour 1988, le Conseil des ministres a déjà adopté un texte en première lecture, mais un risque réel de blocage existe car le Parlement européen craint d'être dépossédé de ses pouvoirs budgétaires. Le ministre délégué a insisté à ce sujet sur l'urgence d'un accord interinstitutionnel entre les deux branches de

l'autorité budgétaire. Il a indiqué en outre que l'Italie manifestait encore des réticences sur l'interprétation de certaines dispositions (relatives au paiement de la compensation britannique) des conclusions du Conseil européen bien que ce pays ait obtenu satisfaction sur de nombreux points.

Développant le contenu de l'accord de Bruxelles, **M. Bernard Bosson, ministre délégué**, a retenu trois enjeux principaux.

Premier enjeu : l'agriculture. Le ministre délégué a indiqué que la "paix agricole" avait été conclue en principe pour cinq ans et que le Conseil européen avait fait le choix de la compétitivité, comme l'atteste le refus de quotas céréaliers. L'agriculture européenne dispose d'un répit qui doit être mis à profit pour poursuivre la réflexion en profondeur sur l'avenir de l'Europe verte. L'objectif doit être de moderniser l'agriculture européenne tout en garantissant la pérennité de la vie rurale dans toutes nos régions. Le ministre délégué a donné des indications chiffrées sur les crédits du F.E.O.G.A.-Garantie, le taux d'augmentation annuelle des dépenses agricoles ainsi que sur les stabilisateurs agricoles. Il a également affirmé la détermination de la Communauté à résister aux agressions commerciales extérieures et à faire valoir au sein du G.A.T.T. que les efforts communautaires ne devaient pas être à sens unique. Il a indiqué que des engagements avaient été pris sur les aides à l'incorporation des céréales dans l'alimentation du bétail et sur le bio-éthanol et que, concernant le programme de retrait des terres et le régime des pré-retraites, il s'agissait de mesures facultatives pour les exploitants. Quant aux matières grasses végétales, la France a regretté que le mécanisme retenu par la Commission n'ait pas été adopté. Le risque de dérapage budgétaire persiste dans ce secteur. Le ministre délégué a également souligné la nécessité de préparer le sud de la France au choc agricole qui risque de survenir au début de la deuxième phase transitoire de l'adhésion de l'Espagne.

Deuxième enjeu : la cohésion économique et sociale. Le ministre délégué a déclaré que le Conseil européen avait décidé un doublement des crédits des fonds structurels dans les six années à venir avec les cinq objectifs prioritaires suivants : régions en retard de développement, régions en déclin industriel, lutte contre le chômage de longue durée, insertion professionnelle des jeunes, aides aux zones touchées par la réforme de la politique agricole commune. En revanche, tous les objectifs chiffrés de concentration géographique qui avaient été envisagés n'ont pas été repris dans les conclusions du Conseil européen. Il faudra veiller à ce que les régions françaises, et pas seulement la Corse et les départements d'outre-mer, tirent un profit substantiel des augmentations décidées.

Troisième enjeu : les ressources propres. Des structures plus équitables ont été décidées avec l'institution d'une troisième ressource fondée sur la T.V.A. à taux fixe (1,4%) et assiette écrêtée et d'une quatrième ressource assise non pas sur la différence entre le P.N.B. et la T.V.A., comme l'aurait souhaité la France, mais sur le seul P.N.B. La France a obtenu, outre l'augmentation du budget agricole et une garantie de financement de la politique agricole commune, un mécanisme de calcul de la compensation britannique qui utilise une clé P.N.B., et non plus la clé T.V.A., et qui revient finalement à réduire celle-là d'environ 20%. En outre, la compensation est prise en charge par l'ensemble des partenaires du Royaume-Uni et non par les seuls Etats du Nord, ce qui perpétue la solidarité des Etats membres en vue de la suppression à terme d'un mécanisme contestable.

Abordant les avancées nouvelles que l'accord de Bruxelles offre à la Communauté, **M. Bernard Bosson** a déclaré que les conditions de réussite de l'Acte unique étaient maintenant réunies et que la présidence allemande s'emploierait à obtenir des décisions sur plusieurs points tels que l'ouverture des marchés publics, l'harmonisation des normes, l'achèvement de la

libéralisation des mouvements de capitaux, la reconnaissance mutuelle des diplômes, la libéralisation du secteur bancaire, le droit européen des sociétés et le développement de l'effort commun de recherche en haute technologie. Le ministre délégué a souligné l'importance de réussir l'accompagnement social de l'achèvement du marché intérieur et dit que la réussite de 1992 exigeait aussi des avancées dans l'harmonisation de la fiscalité indirecte et vers l'union monétaire.

Concernant la fiscalité, il a insisté sur la nécessité de rapprocher les régimes des charges, notamment de la T.V.A., pesant sur les entreprises afin d'harmoniser les conditions de concurrence et d'éviter les contrôles aux frontières, qui sont très coûteux. Le premier rapport de la Commission Boiteux et les récentes déclarations du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation à ce sujet montrent que cette question appelle un débat approfondi.

Concernant la monnaie, le ministre délégué a dit sa volonté que la Communauté se dote d'une banque centrale européenne et que l'Ecu devienne une monnaie de réserve internationale. Il a exprimé le souhait que le prochain Conseil européen, qui se réunira à Hanovre au mois de juin, lance la négociation d'un nouveau traité monétaire.

Après l'achèvement de l'union économique et monétaire, le renforcement d'une politique étrangère commune et l'édification d'une Europe de la culture et de l'éducation sont les deux autres défis principaux que la Communauté doit relever et dont devrait s'inspirer à l'avenir la politique européenne de la France.

Concernant la politique étrangère commune, qui dépasserait l'actuelle coopération politique entre ministres des affaires étrangères, le ministre délégué a appelé de ses vœux une "Ostpolitik" commune en réponse à l'appel du Chancelier Kohl. La France doit aider le gouvernement fédéral à convaincre l'ensemble de l'opinion que seule une Communauté forte peut à terme

garantir la paix et surmonter les divisions sur notre continent. En outre, dans le domaine de la sécurité militaire, l'Europe doit cesser d'être la "grande muette" et doit renforcer le pilier européen de l'Alliance. La politique d'aide au développement, pour sa part, sera poursuivie l'année prochaine par le renouvellement des conventions de Lomé qui sont à l'honneur de la Communauté. Il faut relever la coïncidence entre cette négociation et la définition d'un plan communautaire pour les départements d'outre-mer, en réponse au memorandum du gouvernement français. Cette coïncidence devrait garantir la cohérence de l'action communautaire vis-à-vis des départements d'outre-mer et des pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Il est également important que les pays de la Communauté renforcent leur politique commerciale commune, en particulier à l'occasion de l'Uruguay round et dans la perspective de 1992, mais sans tomber dans le protectionnisme.

Concernant l'Europe des hommes, le ministre délégué a rappelé qu'il était essentiel de donner une âme à la Communauté et de développer sa dimension culturelle. Plusieurs actions s'y emploient déjà (COMETT, ERASMUS, etc.), tout comme les conventions du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme. Mais beaucoup reste encore à faire et le Livre bleu sur l'éducation et la culture présenté en 1987 par le gouvernement français a fait plusieurs propositions dans ce sens. Quelques opérations actuelles poursuivent aussi cet objectif (lancement du fonds de soutien à la production cinématographique et de la "carte jeune européenne"). L'effort doit en particulier porter sur l'enseignement des langues et sur la constitution d'une industrie européenne forte dans les métiers de l'image et du son.

En conclusion, **M. Bernard Bosson** a dit sa conviction que l'accord de Bruxelles du mois dernier a donné une impulsion décisive à l'Europe et que, après le semestre de présidence allemande et les renouvellements que connaîtront prochainement les institutions

communautaires (élections européennes de 1989, nouvelle Commission), la construction européenne pourra connaître des progrès nouveaux dans des domaines importants.

Après l'exposé du ministre, **Mme Catherine Lalumière**, député, vice-président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, a fait un certain nombre d'observations et posé plusieurs questions.

Ayant demandé que la plus grande vigilance soit apportée à la traduction de l'accord de Bruxelles dans les textes, **Mme Catherine Lalumière**, député, s'est interrogée sur l'intérêt économique du bio-éthanol et a insisté sur les conséquences de l'adhésion de l'Espagne sur certaines régions françaises. Le bilan de l'élargissement a été positif pour la France en 1987 mais la concurrence espagnole s'organise (vins, fruits, légumes, certains produits industriels) et sera encore plus vive dans l'avenir. C'est pourquoi il est indispensable que la Communauté continue d'apporter aux régions françaises concernées une aide par le biais des fonds structurels, dont les interventions sont sans doute préférables à la formule des programmes intégrés méditerranéens. Au demeurant, le doublement des dotations des fonds et l'élargissement du champ des bénéficiaires constituent des mesures positives. **Mme Catherine Lalumière**, député, a demandé des précisions sur la politique sociale qui doit accompagner l'achèvement du grand marché et, dans le domaine fiscal, sur les chances de surmonter les résistances qui se manifestent dans chaque pays à l'égard notamment du rapprochement des taux de T.V.A. Elle a également souligné l'importance de soumettre une future banque centrale européenne à la tutelle du pouvoir politique et, dans le domaine de l'audiovisuel, d'utiliser l'instrument des directives communautaires plutôt que celui des conventions conclues dans le cadre du Conseil de l'Europe, dont la portée juridique est moins forte.



En réponse, **M. Bernard Bosson** a apporté plusieurs précisions.

Au sujet de l'éthanol, le Commissaire européen chargé de l'agriculture et des forêts est convaincu de son bien-fondé et il faut tenter l'expérience sur une question qui est d'abord éminemment technique.

Sur les conséquences de l'adhésion espagnole, il faudra veiller soigneusement à la deuxième phase des programmes intégrés méditerranéens, qui démarre actuellement.

Le doublement des dotations des fonds structurels en 1993, pour sa part, a été accepté par la France en particulier parce qu'elle avait obtenu des garanties sur le budget agricole. Le ministre délégué a également précisé que la quatrième ressource qui a finalement été retenue était celle qu'avait proposée la délégation italienne et que la politique sociale serait une priorité de la présidence grecque au cours du deuxième semestre de 1988.

Au sujet du rapprochement des taux de T.V.A., le gouvernement français est le seul dans la Communauté à avoir déjà pris certaines mesures en 1987. L'harmonisation fiscale, selon le ministre délégué, est une tâche certes très difficile pour tous les pays de la Communauté mais elle est très importante. Les propositions de la Commission ne paraissent pas de nature à éviter toutes les distorsions de concurrence actuelles.

Sur la question monétaire et le projet de banque centrale européenne, le ministre délégué a reconnu qu'il fallait un équilibre entre les préoccupations allemandes et celles d'autres pays européens. Il a proposé de distinguer l'aspect technique de l'aspect politique en confiant à une banque centrale européenne indépendante des tâches de gestion monétaire et à un Conseil des ministres des finances un pouvoir consultatif en matière de coordination des politiques économiques et monétaires.

Sur les questions audiovisuelles, le ministre délégué a estimé que les directives communautaires et les

conventions du Conseil de l'Europe étaient des instruments complémentaires pour effectuer des progrès dans ce domaine essentiel.

En conclusion de l'audition, **M. Jacques Genton, président**, s'est demandé si la dimension d'un Etat membre avait une incidence sur les résultats de la présidence qu'il exerce. Il a affirmé que le Parlement français continuerait, au cours des prochains mois, à être particulièrement attentif à la mise en oeuvre de l'accord conclu à Bruxelles par le Conseil européen.

La délégation a par ailleurs désigné **M. Bernard Barbier rapporteur du projet de budget général des Communautés européennes pour 1988**.